



# École primaire de Southville

## Prévention et gestion de la politique contre l'intimidation

<b>Politique rédigée par :</b>	Andy Bowman (Proviseur)	
<b>Ratifié par l'organe directeur :</b>	16.12.25	
<b>Date d'évaluation future :</b>	Décembre 2027	
<b>Signé :</b> <b>(Directrice)</b>		<b>Date :</b> 16.12.25
<b>Signé :</b> <b>(Président du conseil d'administration)</b>		<b>Date :</b> 16.12.25

## Sommaire

<b>1. Objectifs .....</b>	2
<b>2. Fonctions juridiques .....</b>	2
2.1 Protection de la protection .....	3
2.2 Égalités .....	3
<b>3. Identifier l'intimidation .....</b>	3
3.1 Définition de l'intimidation .....	4
3.2 Différencier les comportements méchants et le harcèlement .....	4
3.3 Tenue des registres .....	5
<b>4. Prévention de l'intimidation .....</b>	5
<b>5. Notre réponse croissante .....</b>	6
5.1 Étape 1 – Plan de gestion du harcèlement (Annexe 2) .....	6
5.2 Étape 2 – Gestion du plan de gestion de l'intimidation (Annexe 3).....	7
5.3 Étape 3 – Évaluation du risque de harcèlement persistant (Annexe 4) .....	8
<b>6. Isolements internes, suspensions et exclusions permanentes .....</b>	9
<b>7. Harcèlement qui se produit en dehors des locaux scolaires .....</b>	9
<b>8. Politiques et directives connexes .....</b>	10
<b>Annexe 1 .....</b>	11
<b>Annexe 2 .....</b>	12
<b>Annexe 3 .....</b>	14
<b>Annexe 4 .....</b>	16
<b>Annexe 5 .....</b>	17
<b>Résumé du processus EQIA .....</b>	18

## 1. Objectifs

Cette politique doit être lue conjointement avec notre Politique sur les relations et le comportement. Elle repose sur les mêmes principes informés par le traumatisme et reflète nos valeurs scolaires : connexion, courage, imagination et soin.

Les objectifs de cette politique sont de :

- Clarifiez ce que nous entendons par harcèlement.
- Décrivez les mesures actives que nous prenons à l'école pour prévenir le harcèlement.
- Clarifiez les étapes spécifiques que nous suivons lorsque le comportement d'intimidation est identifié.

## 2. Fonctions juridiques

L'article 89 de la Education and Inspections Act 2006 de l'Education and Inspections Act 2006 prévoit que les écoles maintenues doivent adopter des mesures pour encourager le bon comportement et prévenir toutes les formes de harcèlement chez les élèves. Ces mesures devraient faire partie de la politique de comportement de l'école, qui doit être communiquée à tous les élèves, au personnel scolaire et aux parents.

**Source :** *Prévenir et lutter contre le harcèlement : conseils pour les directeurs, le personnel et les instances dirigeantes, DfE, juillet 2017*

## 2.1 Protection de la protection

Lorsqu'il existe « des motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant souffre, ou est susceptible de subir, un préjudice important », un incident d'intimidation devrait être traité comme une préoccupation de protection de l'enfance en vertu de la Children Act 1989. Dans ce cas, le personnel scolaire doit discuter avec le responsable désigné de la protection de l'école et peut signaler ses préoccupations au service de protection des enfants de l'autorité locale et travailler avec eux pour prendre les mesures appropriées. Tous les détails sont disponibles dans la Partie 1 de Keeping Children Safe in Education.

Cependant, un soutien externe peut être accordé aux élèves, que cela soit considéré comme un problème de protection de l'enfance ou non. Même lorsque la protection n'est pas considérée comme un problème, les écoles peuvent devoir faire appel à une gamme de services externes pour soutenir l'élève victime de harcèlement, ou pour traiter tout problème sous-jacent ayant contribué à l'intimidation d'un enfant. Tous les détails sont disponibles dans la Partie 1 de Keeping Children Safe in Education et le Chapitre 1 de Travailler ensemble pour protéger les enfants.

**Source :** *Prévenir et lutter contre le harcèlement : conseils pour les directeurs, le personnel et les instances dirigeantes, DfE, juillet 2017*

## 2.2 Égalités

Bien que la relation entre un élève et un autre ne relève pas du champ d'application de la loi sur l'égalité, les écoles doivent veiller à ce que toutes les formes de harcèlement motivé par préjugés soient prises au sérieux et traitées de manière égale et ferme.

**Source :** *The Equality Act 2010 and schools : conseils départementaux pour les responsables scolaires, le personnel scolaire, les instances dirigeantes et les autorités locales, DfE, mai 2014*

Conformément à notre déclaration sur l'égalité scolaire, nous œuvrons à cultiver une culture richement diversifiée et inclusive dans laquelle chacun se sent fier de son identité, et nous remettons vigoureusement en question et en nous attaquons à toutes les formes de préjugés et/ou de comportements nuisibles. À travers notre politique sur les relations et le comportement, nous encourageons les enfants à comprendre que leur comportement affecte les autres et inversement, et que les paroles et actions méchantes liées à des différences de quelque nature que ce soit ne sont tolérées. Nous agissons rapidement et fermement en réponse à tout incident où un enfant met en lumière des différences avec un autre, y compris mais sans s'y limiter des différences physiques ou culturelles, et nous nous engageons à garantir que toute personne affectée par des comportements discriminatoires ou nuisibles se sente prise en charge et en sécurité dans notre école.

Tout comportement qui cible, ou semble cibler, un enfant ayant des caractéristiques protégées recevra une réponse immédiate et intense, conformément à cette politique. Les caractéristiques protégées reconnues sont l'âge, le handicap, la réaffectation de genre, le mariage et le partenariat civil, la grossesse et la maternité, la race, la religion ou la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle.

## 3. Identifier l'intimidation

### 3.1 Définition de l'intimidation

Conformément aux directives du DfE, nous définissons le harcèlement comme le fait de nuire volontairement et répétitif à une personne ou un groupe par une autre personne ou groupe, lorsque la relation implique un déséquilibre de pouvoir.

Le harcèlement est donc :

- Délibérément blessant.
- Répété, souvent sur une période de temps.
- Difficile à défendre.

Le harcèlement peut inclure :

Type d'intimidation	Définition
Émotionnel	Être hostile, exclure, tourmenter.
Physique	Frapper, donner des coups de pied, pousser, prendre les affaires d'autrui, tout usage de la violence.
Racial	Moqueries raciales, graffitis ou gestes.
Comportement préjudiciable	L'utilisation du langage et/ou des comportements ciblés et méchants liés à une caractéristique protégée, à une religion ou motivés par une différence ou une différence perçue.
Sexuel	Remarques sexuelles explicites, démonstration de matériel sexuel, gestes sexuels, attention physique non désirée ou contacts inappropriés.
Verbal direct ou indirect	Insultes, sarcasme, rumeurs répandues, taquineries.
Cyberharcèlement	Le harcèlement qui a lieu en ligne, par exemple via les réseaux sociaux, les applications de messagerie ou les sites de jeux.

### 3.2 Différencier les comportements méchants et le harcèlement

Il est important de noter que de nombreux comportements qui surviennent et provoquent de la contrariété ne sont **pas du** harcèlement. Typiquement, de tels comportements se produisent isolément ou rarement (par exemple des mots méchants lors d'une dispute) et il existe une explication contextuelle à ce comportement, telle qu'une provocation ou une cause identifiable.

Ainsi, lors de l'identification du harcèlement, le personnel se référera principalement aux deux premières parties de la définition du harcèlement dans cette politique afin de déterminer si le comportement :

- Cela semble être délibérément blessant, nuisible ou dangereux.  
et
- Cela a été répété, quelle que soit la période.

Bien que nous définissions aussi le harcèlement comme étant « difficile à défendre », nous n'utilisons pas cela comme critère pour identifier le harcèlement.

Si un comportement méchant et potentiel de harcèlement est identifié par le personnel, les parents/tuteurs ou un enfant, il sera transmis à un directeur adjoint ou au directeur pour déterminer si le harcèlement a eu lieu. Le directeur adjoint ou le directeur utilisera diverses sources de preuves pour y parvenir et déterminer l'étape suivante en accord avec les réponses escaladées décrites dans cette politique et celles de notre politique sur les relations et le comportement.

### 3.3 Tenue des registres

Nous utilisons les CPOM pour enregistrer les incidents comportementaux conformément à notre politique de relations et de comportement et, en catégorisant les comportements, nous pouvons identifier des schémas au fil du temps. Dans ce système, nous enregistrons toute la correspondance des parents et des tuteurs liée au comportement et, si le mot « harcèlement » est utilisé par le parent ou le tuteur, l'incident est classé comme « harcèlement », même si une enquête plus approfondie suggère que ce comportement ne correspond pas actuellement à la définition scolaire du harcèlement.

Notre tenue de registres nous permet d'identifier rapidement les nouveaux schémas de comportement de harcèlement, ce qui soutient l'intervention précoce comme décrit dans la section 4.1.

## 4. Prévention de l'intimidation

À travers notre politique de relations et de comportement, nous définissons et promouvons trois attentes claires en matière de comportement :

- Visez haut
- Sois gentil
- Comporte-toi prudemment

Ces attentes visent à favoriser et maintenir des comportements bienveillants et sécuritaires dans toute l'école, et leur promotion constitue la première étape pour prévenir le harcèlement. Ils sont fréquemment référencés par le personnel pour définir et maintenir leurs attentes, et sont spécifiquement référencés par le personnel lorsqu'ils traitent des comportements inacceptables, comme indiqué dans notre politique sur les relations et le comportement. Ce renforcement répété et constant signifie que les enfants sont très conscients des comportements attendus d'eux ainsi que des normes de comportement qu'ils peuvent attendre des autres. Cela leur permet de reconnaître et de « dénoncer » les comportements méchants et/ou dangereux.

Pour traiter spécifiquement les comportements de harcèlement, nous proposons aux enfants les étapes suivantes, liées aux valeurs de notre école, qui sont affichées dans nos couloirs et évoquées lors des assemblées :



**Prendre soin** : Être gentil et se comporter en toute sécurité.



**Courage** : Avoir le courage de s'exprimer.

**Connexion** : Parler à un adulte de confiance.

Parallèlement, nous partageons le moyen mnémotechnique STOP (Several Times On Purpose) pour permettre aux enfants de comprendre la différence entre un comportement méchant et le harcèlement, afin qu'ils puissent le protéger eux-mêmes et reconnaître si cela leur arrive. Un résumé adapté aux enfants de cette politique est exposé dans toute l'école pour rappeler aux enfants comment identifier, prévenir et répondre aux comportements de harcèlement (Annexe 1)

## 5. Notre réponse croissante

Nous reconnaissons l'impact émotionnel que le harcèlement a sur l'enfant qui l'a vécu et notre réponse est toujours centrée sur le soutien pour qu'il se sente en sécurité, à court comme à long terme. Leur sécurité physique et émotionnelle est au cœur des trois étapes de notre réponse intense, équilibrée avec, sans être supplantée, par un engagement à comprendre la cause du comportement et à identifier le soutien dont l'agresseur pourrait avoir besoin.

Conformément à notre politique sur les relations et le comportement, nous reconnaissons que tout comportement, y compris le harcèlement, est fondé sur une émotion, et que l'identification et l'établissement de la cause de cette émotion constituent une partie essentielle de notre réponse. Nous reconnaissons l'impact que la neurodiversité peut avoir sur la capacité d'un enfant à réguler ses émotions et, si cela conduit à des comportements de harcèlement, notre connaissance de l'enfant influencera notre réponse. Cette connaissance n'est jamais utilisée pour excuser le harcèlement, mais peut être utile à comprendre et, en fin de compte, à y mettre fin.

Nous utilisons un ensemble de plans croissants pour soutenir cela, comme décrit ci-dessous. Les plans sont rédigés par des cadres supérieurs en collaboration avec l'enfant et avec une communication continue avec le parent ou le tuteur. Comme le plan se concentrera sur le comportement de l'auteur du comportement méchant/harcèlement, une copie du plan ne sera pas partagée avec le parent ou le tuteur de l'enfant ayant subi ce comportement méchant ou intimidant. Cependant, certaines mesures d'atténuation spécifiques mises en place seront communiquées avec tous les deux groupes de parents/tuteurs selon le cas.

Bien que le plan de l'étape 3 prenne la forme d'une évaluation des risques, aux étapes 1 et 2 le niveau et les points de risque sont également évalués et les mesures du plan sont mises en œuvre dans le but d'éradiquer le risque identifié. Une réunion formelle avec les parents/tuteurs de l'agresseur aura lieu pour valider l'évaluation des risques de l'étape 3.

### 5.1 Étape 1 – Plan de gestion du harcèlement (Annexe 2)

L'étape 1 est lorsqu'un schéma de comportement est identifié qui, s'il n'est pas abordé, peut devenir du harcèlement tel que défini à la Section 2 de cette politique. Si un plan de gestion de l'intimidation de l'étape 1 est mis en place, cela *ne signifie pas* que le harcèlement a été identifié, cependant le harcèlement peut souvent émerger d'une relation

autrement saine et un plan de l'étape 1 soutient un ou plusieurs enfants à s'assurer que leur comportement mutuel assure la sécurité émotionnelle de l'autre.

Un plan de l'étape 1 vise à sensibiliser l'auteur à l'impact de ses actes sur l'autre enfant et à lui fournir des étapes claires pour éviter que ce comportement ne se poursuive. Elle est structurée comme suit :

### **1. Courage : Embrassez vos émotions**

Identifier quels comportements méchants ou irréfléchis ont eu lieu, et quand. Identifiez pourquoi ces comportements sont survenus (utilisez les Zones de Régulation pour explorer les émotions).

### **2. Connexion : Soyez attentif**

Identifiez l'impact du comportement sur l'autre personne.

### **3. Imagination : Créez des solutions**

Convenez de mesures précises pour éviter que le schéma de comportement émergent ne se poursuive à l'avenir.

### **4. Connexion : Trouvez le point de rencontre**

Convenez de la manière dont la relation avec l'autre enfant sera restaurée et/ou réparée (un cadre supérieur facilitera alors une telle rencontre).

### **5. Soins : visez haut**

Renforcement positif des attentes et des prochaines étapes pour que l'enfant sache bien comment répondre aux attentes et se sente capable de le faire.

L'objectif de ce plan est de sensibiliser l'enfant à l'impact de ses actions sur son ou ses pairs et de lui fournir des attentes claires pour que ces comportements et réponses ne se poursuivent pas.

Il n'y a pas de durée fixe pour un plan de phase 1, mais il sera suivi de manière informelle lors de suivis réguliers avec les enfants et sera révisé en cas d'incident supplémentaire. En général, comme un plan d'étape 1 consiste à construire de nouvelles habitudes et réponses, il n'y aura pas nécessairement de point final défini où le plan s'arrête. Cependant, après une période d'environ trois mois sans incident, l'implication du cadre supérieur dans le plan se concentre généralement sur la surveillance de la relation.

## **5.2 Étape 2 – Gestion du plan de gestion de l'intimidation (Annexe 3)**

Si les mesures convenues à l'étape 1 ne réussissent pas à empêcher la réapparition des comportements identifiés, cela sera défini comme du harcèlement et un plan de gestion de l'intimidation sera mis en place. Après avoir pleinement exploré l'impact sur l'autre enfant au stade 1, au stade 2 nous reconnaissions qu'il est probable que l'agresseur agisse en prenant conscience de l'impact potentiel sur l'autre enfant et que le plan de gestion de l'intimidation est conçu pour être suffisamment robuste pour refléter cela.

Un plan de gestion de l'intimidation est structuré comme suit :

### **1. Courage : Embrassez vos émotions**

Identifier quels comportements inacceptables continuent de se produire. Identifiez pourquoi ces comportements ont continué malgré les mesures convenues auparavant.

## **2. Connexion : Soyez attentif**

Identifier et tenir l'auteur responsable de l'impact de son comportement sur l'autre enfant.

## **3. Imagination : Créer des solutions**

Acceptez les étapes du Plan de Relations Sûres qui devraient se poursuivre. Convenez de mesures supplémentaires pour faire cesser le comportement d'intimidation. Cela peut inclure l'utilisation d'une carte de soutien (Annexe 5), la mise en place d'une communication quotidienne ou hebdomadaire entre l'école à domicile, la restriction des activités de jeu ou de déjeuner, la mise en place d'un déménagement de classe à temps partiel, ou la mise en place d'un déménagement de classe à temps plein.

## **4. Connexion : Trouvez le point de rencontre**

Convenez de la manière dont la relation avec l'autre enfant sera restaurée et/ou réparée. La manière dont cela est géré sera convenue avec l'enfant qui a subi le harcèlement et son parent/tuteur.

## **5. Soins : visez haut**

Convenez d'une date de révision et réitérez les attentes et les prochaines étapes pour que l'enfant sache bien comment répondre aux attentes et se sente capable de le faire.

Il n'y a pas de durée fixe pour un plan de niveau 2, mais il sera suivi lors de suivis réguliers avec les enfants et sera révisé en cas d'incident supplémentaire. Le cadre supérieur chargé du plan prendra la décision d'y mettre fin lorsqu'il sera convaincu que le schéma de harcèlement a cessé et que les parents/tuteurs en seront informés.

### **5.3 Étape 3 – Évaluation du risque de harcèlement persistant (Annexe 4)**

Dans le cas peu probable où, malgré la révision et la révision du plan de gestion de l'intimidation de l'étape 2, le schéma de l'intimidation se poursuivra, le directeur et/ou le directeur adjoint rencontreront le parent ou l'aidant de l'agresseur pour mettre en place une évaluation des risques. Ce processus guide une révision des services et du soutien pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation et garantir l'éradication du risque de harcèlement.

À ce stade, on reconnaît que les mesures atténuantes et réparatrices mises en œuvre aux étapes 1 et 2 n'ont pas été suffisamment efficaces. Le format d'évaluation des risques soutient que des actions décisives ont été prises selon un processus décisionnel objectif et fondé sur des preuves.

À ce stade, nous continuons de reconnaître que le comportement de harcèlement est lié à une émotion et/ou à un besoin non satisfait, et nous prévoyons un soutien continu et une intervention pour l'agresseur si nécessaire. Cependant, l'objectif principal de l'évaluation du risque de gestion de l'intimidation est d'assurer la sécurité émotionnelle et physique de l'enfant ayant subi du harcèlement, et les mesures d'atténuation seront orientées vers cet objectif.

Comme un plan de phase 3 est mis en œuvre suite à un harcèlement persistant, il est considéré comme une intervention à long terme. Un plan restera donc généralement en place indéfiniment, mais il sera périodiquement révisé et il est probable que les mesures qu'il contient soient adaptées pour refléter tout changement du niveau de risque identifié. Toute modification sera discutée avec les parents/tuteurs des deux enfants ou de tous les enfants au fur et à mesure qu'elles seront effectuées.

L'évaluation du risque de gestion de l'intimidation est structurée comme suit :

**Quelle est la tâche/activité/environnement/déclencheur que vous évaluez ?**

Identifier s'il existe un lieu commun, une heure de la journée ou un ensemble de circonstances où les comportements de harcèlement sont susceptibles de se reproduire.

**Quels comportements peuvent survenir ?**

Identifier les comportements spécifiques de harcèlement qui ont été manifestés aux étapes 1 et 2.

**Qui est affecté ou exposé à ce comportement ?**

Identifier l'enfant ou les enfants spécifiques qui, selon nos dossiers, sont les plus susceptibles d'être affectés.

**Quel degré de préjudice peut-on raisonnablement attendre ?**

Évaluer le niveau d'impact sur l'enfant victime de harcèlement, car cela peut évoluer avec le temps, constitue donc un aspect clé du processus d'évaluation des risques.

**Quelles mesures sont en place pour éliminer ou réduire le risque de harcèlement ?**

Identification de mesures spécifiques qui peuvent inclure, mais iront ensuite au-delà de, celles identifiées aux étapes 1 et 2.

Identification de l'auteur des interventions, soutiens et évaluations spécifiques nécessaires.

**Quelle est la probabilité que le harcèlement survienne ?**

Évaluation de la probabilité que le harcèlement se répète – l'évaluation des risques ne sera pas validée à moins que la probabilité ne soit jugée *faible (improbable)*.

**Quelle est la note de risque ?**

Évaluer le risque global, en utilisant une matrice pour équilibrer la gravité du dommage et la probabilité de survenue. L'évaluation des risques ne sera validée que si l'évaluation globale du risque est *faible* ou sans *risque significatif*.

## 6. Isolements internes, suspensions et exclusions permanentes

Qu'un plan de Phase 1, 2 ou 3 soit en place ou non, une isolement interne, une suspension ou une exclusion permanente peut être considérée comme une conséquence appropriée pour un incident comportemental unique qui viole notre politique sur les relations et le comportement.

Si ce comportement représente la poursuite d'une période d'intimidation identifiée, cela se reflétera dans le niveau de conséquence, après quoi le Plan de gestion de l'intimidation ou l'évaluation des risques sera examiné et d'autres mesures seront mises en œuvre selon les besoins.

Toutes les suspensions et exclusions permanentes seront appliquées conformément à notre politique de suspensions et d'exclusions permanentes.

## 7. Harcèlement qui se produit en dehors des locaux scolaires

Les directives du DfE stipulent : Les membres du personnel scolaire ont le pouvoir de sanctionner les élèves pour mauvais comportement en dehors des locaux scolaires. Les articles 90 et 91 de la loi sur l'éducation et les inspections de 2006 stipulent que les pouvoirs

disciplinaires d'une école peuvent être utilisés pour traiter le comportement des élèves lorsqu'ils ne sont pas dans les locaux de l'école et ne sont pas sous le contrôle ou la responsabilité légale d'un membre du personnel scolaire, mais seulement s'il serait raisonnable pour l'école de réguler le comportement des élèves dans ces circonstances.

Cela peut inclure des incidents d'intimidation survenus partout en dehors de l'école, comme dans l'école ou les transports en commun, devant les commerces locaux, ou dans le centre-ville ou village. Lorsque le harcèlement en dehors de l'école est signalé au personnel scolaire, il doit être enquêté et pris en charge. Le directeur doit également envisager s'il est approprié d'informer la police ou le coordinateur des comportements antisociaux de son autorité locale de la mesure prise contre un élève. Si ce comportement peut être criminel ou constituer une menace sérieuse pour un membre du public, la police doit toujours être informée.

**Source :** *Prévenir et lutter contre le harcèlement : conseils pour les directeurs, le personnel et les instances dirigeantes, DfE, juillet 2017*

Si le harcèlement survient en dehors de l'école via les réseaux sociaux, les jeux vidéo ou les applications de messagerie, nous enquêterons et aborderons cela conformément à la politique sur les relations et le comportement de l'école et à cette politique. Les mêmes définitions et processus s'appliqueront.

## 8. Politiques et directives connexes

- Relations et politique comportementale à l'école primaire Southville
- Politique de suspensions et d'exclusions permanentes des écoles primaires de Southville
- Déclaration sur l'égalité de l'école primaire de Southville
- Prévenir et lutter contre le harcèlement : directives du DfE, 2017
- La loi sur l'égalité de 2012 et les écoles : DfE, mai 2014
- Partie 1 de Assurer la sécurité des enfants dans l'éducation – DfE, révisée chaque année
- Chapitre 1 de Travailler ensemble pour protéger les enfants – Conseils du DfE, 2023

# Say NO to Bullying

Bullying is when  
somebody is unkind

**S**everal **T**imes **O**n **P**urpose

We can **Stop** bullying by...



Being kind and behaving safely.



Having the courage to speak out.



Talking to a trusted adult.

## Annexe 2

### Stage 1: Managing Bullying Plan

Plan created by:

On:



Courage					
	<i>Embrace your emotions.</i> <b>What behaviours have occurred several times on purpose?</b>				
Date (s):					
Date (s):					
Date (s):					
Date (s):					
	<i>Embrace your emotions.</i> <b>Why did this occur?</b>				
	<p><b>The ZONES of Regulation</b></p> <table border="1"><tr><td> Blue Zone Sad Bored Tired Sick</td><td> Green Zone Happy Focused Calm Proud</td><td> Yellow Zone Worried Frustrated Silly Excited</td><td> Red Zone overjoyed/Elationed Panicked Angry Terrified</td></tr></table> <p><input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	 Blue Zone Sad Bored Tired Sick	 Green Zone Happy Focused Calm Proud	 Yellow Zone Worried Frustrated Silly Excited	 Red Zone overjoyed/Elationed Panicked Angry Terrified
 Blue Zone Sad Bored Tired Sick	 Green Zone Happy Focused Calm Proud	 Yellow Zone Worried Frustrated Silly Excited	 Red Zone overjoyed/Elationed Panicked Angry Terrified		
Connection					
	<i>Be mindful.</i> <b>What was the impact of your behaviour?</b>				

### Imagination



*Create Solutions.*

How can you ensure this pattern of behaviour does not continue in the future?

Make different play choices:		
Make different seating choices / play separately:		
Find a quiet space to regulate my feelings:		
Seek help to explain how I feel		
Use a support card focusing on:		
Home school communication:		

### Connection



*Find the meeting point.*

What will you do to re-connect with the other child or children?

### Care



*Aim high.*

We will review this plan on: \_\_\_\_\_



Review:	
---------	--

Agreed next step:	End plan		
	Continue plan		Next review date:
	Add to plan		Next review date:
	Move to Stage 2 plan		
	Personalised Plan		

Signed (SLT): \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

## Annexe 3

### Stage 2: Management of Bullying Plan

Plan created by:

On:



Courage									
	<i>Embrace your emotions.</i> <b>What behaviours have continued to occur?</b>								
Date (s):									
Date (s):									
Date (s):									
Date (s):									
	<i>Embrace your emotions.</i> <b>Why has it continued to occur?</b>								
	<p><b>The ZONES of Regulation</b></p> <table border="1"><tr><td> Blue Zone Sad Bored Tired Sick</td><td> Green Zone Happy Focused Calm Proud</td><td> Yellow Zone Worried Frustrated Silly Excited</td><td> Red Zone overjoyed/Elationed Panicked Angry Terrified</td></tr><tr><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td><td><input type="text"/></td></tr></table>	 Blue Zone Sad Bored Tired Sick	 Green Zone Happy Focused Calm Proud	 Yellow Zone Worried Frustrated Silly Excited	 Red Zone overjoyed/Elationed Panicked Angry Terrified	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
 Blue Zone Sad Bored Tired Sick	 Green Zone Happy Focused Calm Proud	 Yellow Zone Worried Frustrated Silly Excited	 Red Zone overjoyed/Elationed Panicked Angry Terrified						
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>						
Connection									
	<i>Be mindful.</i> <b>What is the continued impact of your behaviour?</b>								

Imagination	
	<i>Create Solutions.</i> What new actions do we need to put in place to ensure this pattern of behaviour does not continue in the future? <b>Existing Actions</b> and <b>New Actions</b>
Make different play choices: _____	
Make different seating choices / play separately: _____	
Make different lunch / break time arrangements: _____	
Find a quiet space to regulate my feelings: _____	
Seek help to explain how I feel _____	
Use a support card focusing on: _____	
Home school communication: _____	
Class move: _____	

Connection			
	<i>Find the meeting point.</i> What will you do to reconnect with the other child or children?		
Care			
	<i>Aim high.</i> We will review this plan on: _____		
Review: _____			
Agreed next step:	End plan		
	Continue plan		Next review date:
	Add to plan		Next review date:
	Personalised Plan		
	Risk Assessment		

Signed (SLT): \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

## Annexe 4

<b>Stage 3: Managing Bullying Plan</b> <b>Persistent Bullying Risk Assessment</b>						
Name:			Plan written by:			
Date of Plan:						
Review 1:		Review 2:		Review 3:	Review 4:	
What is the Task/ Activity/ Environment/ Trigger You Are Assessing?	What Behaviours May Occur?	Who is affected or exposed to Behaviour?	What Degree of Harm Can Reasonably be Expected (Risk Rating Matrix Table 1)?	What Measures are in Place to Either Eliminate or Reduce the Risk of Bullying Occuring (Existing Controls)?	What Likelihood is there of Bullying occurring? (Risk Rating Matrix Table 1)?	What is The Risk Rating (See Note Below/ & Risk Rating Matrix Table 2)?
Notes						

**RISK RATING MATRIX**  
(Notes To Aid Completion Of The Risk Assessment Format)

Table 1

Potential Severity of Harm	Meaning	Likelihood of Harm	Meaning
Fatal/Major	Death, major injuries or ill health causing long-term disability/absence from work.	High (Frequent)	Occurs repeatedly / event only to be expected
Serious	Injuries or ill health causing short-term disability/absence from work (over three days absence)	Medium (Possible)	Moderate chance/could occur sometimes
Minor	Injuries or ill health causing no significant long-term effects and no significant absence from work	Low (Unlikely)	Not likely to occur.

Table 2

Risk Rating - Degree of Injury by Likelihood/Probability			
	High (Likely)	Medium (Possible)	Low (Improbable)
Fatal/Major harm	Very High Risk	High Risk	Medium Risk
Serious harm	High Risk	Medium Risk	Low Risk
Minor harm	Medium Risk	Low Risk	No Significant Risk

Table 3

Action Required : Key To Ranking	
High or Very High Risk	STOP ACTIVITY!. Action MUST be taken as soon as possible to reduce the risks and before activity is allowed to continue.
Medium Risk	Implement all additional precautions that are not unreasonably costly or troublesome.
Low Risk	Implement any additional precautions that are not unreasonably costly or troublesome.
No Significant Risk	No further action required. The risk is no more than is to be encountered in normal every day life & is, therefore, regarded as being acceptable.

## Annexe 5

### Behaviour Support Chart



Name: \_\_\_\_\_ Class: \_\_\_\_\_ Week Beginning: \_\_\_\_\_

Focus: \_\_\_\_\_

3 = Excellent  
2 = Satisfactory  
1 = Poor

#### Week 1

Date:	Morning 1		Play	Morning 2		Lunch	Afternoon			SLT	Home
Monday											
Tuesday											
Wednesday											
Thursday											
Friday											
<b>Summary:</b>											

#### Week 2

Date:	Morning 1		Play	Morning 2		Lunch	Afternoon			SLT	Home
Monday											
Tuesday											
Wednesday											
Thursday											
Friday											
<b>Summary:</b>											
<b>Continue</b>		<b>Phase Out</b>		<b>Increase Support</b>		<b>Signed</b>					

## Résumé du processus EQIA

<b>Politique :</b>	Prévenir et gérer le harcèlement							
<b>EQIA réalisée par :</b>	<i>Directeur et FGB</i>							
<b>Après l'EQIA, des impacts potentiels ont-ils été identifiés ?</b>								
<b>Oui</b>		✓		<b>Non</b>				
<b>Quelle caractéristique protégée pourrait être affectée ?</b>								
Âge	✓	Orientation sexuelle	✓	Réattribution de genre	✓	Marié / partenariat civil		
Handicap	✓	Race (couleur, nationalité, origine ethnique ou nationale)			✓	Grossesse/maternité		
Sexe	✓	Expérience du système de soins			✓	Religion ou croyance		
<b>Quelles preuves ont été utilisées pour éclairer l'évaluation ?</b>								
Données		Statistiques		Consultation		Enquête		
Connaissance de la communauté			✓	Autres	[Détail]			
<b>Quels amendements ont été apportés ?</b>								
Aucun : impact positif identifié en raison de la référence spécifique aux caractéristiques protégées dans la section 2.2 Égalités.								
<b>Quelles autres actions ou mesures d'atténuation sont nécessaires ?</b>								
La surveillance continue de tout cas de harcèlement afin d'identifier tout schéma lié à des caractéristiques protégées.								
<b>Surveillance</b>								
Date		Aucune addition n'est nécessaire			✓	Ajouts décrits ci-dessus		
Date		Aucune addition n'est nécessaire			✓	Ajouts décrits ci-dessus		
Date		Aucune addition n'est nécessaire			✓	Ajouts décrits ci-dessus		